

---

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

---

## FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC

Période 2025 P1 - 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025

*Mise à jour mai 2026*

Résolution CR 128-05-2026

---



## Contexte

Le Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 provient d'une entente signée entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC de Portneuf. La date de fin de l'entente est le 31 mars 2025. Conformément à l'article 35 de cette entente, la MRC de Portneuf doit produire annuellement un rapport d'activités couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Pour la dernière année, le rapport couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025. Tel que requis dans les obligations, les données financières pour cette période ont été saisies dans l'outil de reddition de comptes du gouvernement (W09). Le rapport pour cette dernière période avait été adopté par la résolution CR 296-12-2025.

Selon l'entente, la MRC doit adopter une mise à jour du dernier rapport pour rendre compte des sommes déboursées dans les 12 mois suivant la fin de l'entente (1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026). Les déboursés réalisés durant cette période ont été saisis dans l'outil de reddition de comptes du gouvernement (W09).

## Bilan financier

BILAN AU 31 MARS 2026		\$
Solde à engager du FRR au 31 mars 2025		0 \$
Solde à déboursier au 31 mars 2025 sur les engagements pris avant le 31 mars 2025 (entre le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026)		242 091,50 \$
Montants réels déboursés sur les engagements pris avant le 31 mars 2025 (entre le 1 <sup>er</sup> avril 2025 et le 31 mars 2026)		231 726,36 \$
<b>SOLDE DU FRR VOLET 2 AU 31 MARS 2026 :</b>		<b>10 365,14 \$</b>

Compte tenu que certains projets ont présenté des dépenses moins élevées que prévu et que deux autres projets ont été abandonnés après la date possible d'engagement du 31 mars 2025, le FRR présente un solde de 10 365,14 \$. Ce montant devra être remboursé au gouvernement du Québec en vertu de l'article 30 de l'entente.

## Projets avec solde résiduel :

# PGAMR	Résolutions	Nom du projet / promoteur	Engagement	Contribution réelle	Solde	Notes
55601	CR 307-12-2024	Création de contenu/ réseaux sociaux - Portneuf, Culture de saveurs MRC de Portneuf	8 000,00 \$	7 471,51 \$	528,49 \$	Le projet a coûté moins cher.
55602	CR 013-01-2025	Promotion et le développement du secteur agroalimentaire de Portneuf MRC de Portneuf	33 000,00 \$	32 663,35 \$	336,65 \$	Le projet a coûté moins cher.
46657	CR 121-05-2024	Forêt nourricière de Deschambault Corporation de développement de Deschambault-Grondines	5 000,00 \$	- \$	5 000,00 \$	Abandonné après date limite d'engagement du 31 mars 2025.
32852	CR 092-04-2023	Optimisation cœur de foyer Thermas Âtre Contemporain inc.	7 500,00 \$	5 000,00 \$	2 500,00 \$	Le promoteur n'a pas donné suite aux suivis de la MRC.
55611	CR 058-03-2025	Démarrage Aymen Tilba	2 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	Abandonné après date limite d'engagement du 31 mars 2025.
			<b>55 500,00 \$</b>	<b>45 134,86 \$</b>	<b>10 365,14 \$</b>	
			Solde à retourner au gouvernement: <b>10 365,14 \$</b>			